

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de votants : 35  
Date de convocation : 08/09/2020

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET :** CONVENTION LOCATION IMF AVEC UDSIS

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA  
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ  
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ  
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE  
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN  
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR  
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)  
P.GERICAULT (Oms)  
P.BELLEGARDE (Passa)  
A.BOURRAT (Thuir)

**Monsieur Thierry GABRIEL**, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

94/2020

**CONVENTION DE SOUS LOCATION DE BATIMENT AVEC L'U.D.S.I.S – IMMEUBLE  
MULTIFONCTION CHRISTIAN BOURQUIN - 3EME ETAGE :**

**VU** la délibération n°101/2014 en date du 23 Septembre 2014 validant la convention de sous location du 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble multifonction entre l'UDSIS et la Collectivité,

**VU** la délibération n°6/2017 approuvant la reconduction de ladite location,

**VU** le projet de convention ci annexé,

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée la convention de sous location du 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble Christian Bourquin, validée par le Conseil Communautaire en date du 23 Septembre 2014, reconduite par délibération n°6/2017 en date du 9/03/2017, afin d'installer les services administratifs affectés à l'eau, à l'assainissement et à l'urbanisme, de la collectivité.

Il **RAPPELLE** que cette partie du bâtiment est louée par l'UDSIS à la Ville de THUIR, propriétaire, laquelle a donné son accord de principe à la sous location proposée.

Il **PRECISE** que le terme de la convention étant fixé au 31.12.2019.

Il **CONVIENT** de délibérer sur la base du projet annexé, afin de prolonger la sous location pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**PREND** note de l'accord de principe de la Ville de THUIR, propriétaire des bâtiments,

**DECIDE** de conclure une convention de sous-location avec l'UDSIS, pour l'utilisation des locaux du 3ème étage de l'immeuble multifonction – sis 2 Allée Capdellayre à THUIR (66300) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31.12.2023, dans les conditions ci annexée,

**AUTORISE** son Président à signer le contrat à intervenir.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
  
B.P. 11  
THUIR  
66300  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES D'OLIVE